



ACQUISITION, ACTUALISATION ET DE PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

17H30 DE FORMATION (validation 17h30 IAS/DDA)

(10H30 en webinaire et 7 heures en présentiel /PARIS)

TYPE DE FORMATION	Formation en webinaire et en présentiel
PUBLIC CONCERNE	- CGP - Banquier - Comptable, expert-comptable - Avocat -Assureur
OBJECTIF DE LA FORMATION	Une stratégie de rémunération globale consiste à transférer de la richesse du patrimoine professionnel vers le patrimoine privé, dans les meilleures conditions sociales et fiscales. Trois solutions principales doivent être systématiquement envisagées : <ul style="list-style-type: none"> • le revenu du travail ; • la distribution de dividendes ; • ou la vente de titres (à un tiers, à une holding familiale ou à l'entreprise via une réduction de capital). S'ajoutent des voies mineures, mais à considérer cependant, les périphériques au revenu du travail : la prévoyance, l'épargne retraite, les avantages en nature, l'épargne salariale, ... Nous apprendrons à construire les meilleures combinaisons, selon chaque cas particulier.
VALIDATION	15 heures DDA/IAS
FINANCEMENT	FACJD est référencé DATADOCK , nos formations peuvent être prises en charge par les OPCOS 
Intervenant	Pierre Ives LAGARDE
DATES	Webinaire (10H30) <ul style="list-style-type: none"> - 04 FEVRIER 2021 (09H00 à 12H30) - 08 FEVRIER 2021 (09H00 à 12H30) - 15 FEVRIER 2021 (09H00 à 12H00) Formation en présentiel PARIS (7 heures) <ul style="list-style-type: none"> - 08 JUILLET 2021 (09H00 à 17H30)



LE PARCOURS DE FORMATION : LE CONSEIL EN REMUNERATION ET PROTECTION SOCIALE

17H30 DE FORMATION :

**10H30 de webinaires de 3h30 chacun
7 heures de formation en présentiel**

PROGRAMME DU CYCLE DE FORMATION

TITRES	CONTENUS	FORMAT	DUREE	INTERVENANTS
CHOIX DU STATUT SOCIAL : SALARIE OU NON-SALARIE	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les 3 chiffres clés nécessaires à l'évaluation de tout système de rémunération. 2) Comme valoriser la protection sociale dans le détail des garanties. 3) Méthode de comparaison entre le président de SAS et le gérant majoritaire de SARL. 4) Les cas particuliers : l'indemnisé chômage et le retraité ayant repris une activité. 5) La SAS à l'impôt sur le revenu : la nouvelle solution miracle ? 	WEBINAIRE	3H30	Pierre Yves LAGARDE
DOSAGE DES DIVIDENDES : LEURS SEUILS D'EFFICIENCE	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les charges sociales sur dividendes : quand est-ce un avantage ? 2) A partir de quel niveau de salaire, le président de SAS a-t-il intérêt à préférer les dividendes ? 3) A partir de quel niveau de revenu, le gérant de SARL a-t-il intérêt à préférer les dividendes ? 4) Comparaison du <u>cash net disponible</u>, à <u>coût entreprise identique</u>, avec une combinaison optimale revenu/dividendes, selon que l'on soit président de SAS ou gérant majoritaire de SARL 	WEBINAIRE	03H30	Pierre Yves LAGARDE
LES PERIPHERIQUES AUX REVENUS DU TRAVAIL PLANIFICATION RETRAITE L'EPARGNE SALARIALE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les avantages en nature et frais professionnels (voiture, logement, ...) 2. La retraite par capitalisation 3. L'épargne salariale 4. L'actionnariat salarié (pour ouvrir le capital à des salariés) <ol style="list-style-type: none"> 1. La mission planification retraite 2. Le cumul emploi retraite 3. L'épargne salariale 	WEBINAIRE	03H30	Pierre Yves LAGARDE
FORMATION PRESENTIELLE	Choix du statut social : gérant de SARL ou président de SAS. Optimum rémunération/dividendes. Vente à soi-même / dividendes / rémunération. Epargne retraite professionnelle / épargne retraite privée. Financement du véhicule à usage professionnel. Accord de participation volontaire / accord d'intéressement.	PRESENTIEL	07H00	Pierre Yves LAGARDE



**LE PARCOURS DE
FORMATION : LE CONSEIL EN
REMUNERATION ET
PROTECTION SOCIALE**

17H30 DE FORMATION :
10H30 de webinaires de 3h30 chacun
7 heures de formation en présentiel

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à
 FAC Jacques DUHEM
 38 Rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITE

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant HT	1200 €
Montant TTC	1440 €

Règlement

<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Virement sur le compte ¹
---------------------------------	--

¹ BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

MERCI D'INDIQUER VOTRE NOM SUR L'ORDRE DE VIREMENT